



SGGM | SSMM

Schweizerische Gesellschaft für Gebirgsmedizin
Société Suisse de Médecine de Montagne
Società Svizzera di Medicina di Montagna

Conditions de paiement pour les cours de la SSMM

La facture jointe concernant les frais de cours doit être réglée dans le délai indiqué de 15 jours. La place ne sera réservée de manière définitive qu'après réception du paiement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, la réservation sera annulée.

Les membres SGGM bénéficient d'une réduction de 50Fr. sur les frais de cours.

Conditions générales

L'inscription au cours implique l'acceptation de nos CGV. En cas d'annulation, les règles suivantes s'appliquent :

Lors d'un désistement jusqu'à 90 jours avant le début du cours ; remboursement des frais de cours moins 50.- pour frais de dossier ?

En cas de désistement ultérieur ou de non-participation à l'évènement réservé, la participante/le participant est tenu(e) de payer les coûts comme suit (au prorata) :

De 89 à 60 jours avant le début du cours : 50% des frais de cours

De 59 à 30 jours avant le début du cours : 75% des frais de cours

En cas de désistement dans les 29 jours précédant le début du cours ainsi qu'en cas de non-participation (non annoncée) : 100% des frais de cours

La date de réception du désistement par le secrétariat de la SSMM est déterminante pour le calcul des frais d'annulation (si le message électronique est envoyé le samedi, le dimanche et les jours fériés généraux, la date du jour ouvrable suivant est prise en compte).

Assurance annulation

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation. Les informations à ce sujet vous sont envoyées par courrier électronique avec l'envoi de la facture.